

## DÉCISION DU DIRECTEUR

Numéro 591/2022

**Pétitionnaire** : Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur  
**Nature de la demande** : Dispositif Gardes Régionales Forestières 2023  
**Localisation** : Parc national de Port-Cros  
**Dossier suivi par** : Yann Corbobesse [yann.corbobesse@portcros-parcnational.fr](mailto:yann.corbobesse@portcros-parcnational.fr) et Giulia Azzolini [giulia.azzolini@portcros-parcnational.fr](mailto:giulia.azzolini@portcros-parcnational.fr)

**Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,**

VU la création par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur du dispositif « Guerre du feu »

CONSIDÉRANT que le Parc national de Port-Cros souhaite poursuivre les actions en faveur de la préservation des milieux naturels et de prévention des risques incendies

### DÉCIDE

de solliciter le soutien financier de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 100 880 € pour le financement du dispositif Gardes Régionales Forestières 2023.

Fait à Hyères, le 14/12/2022

Le directeur,



Marc DUNCOMBE